

Les progrès de l'Alcoolisme au Maroc

Par P. REMLINGER.

La Société de Pathologie exotique répondrait imparfaitement à son but si elle ne plaçait au premier rang de ses préoccupations l'étude de ce facteur si puissant de morbidité coloniale qu'est l'alcoolisme. Nous estimons que c'est un devoir pour nous de signaler ici le développement grandissant de l'alcoolisme au

Maroc et le danger qui, si des mesures n'étaient prises, pourrait en résulter.

Les statistiques douanières ne donnent de renseignements un peu précis sur les importations de boissons fermentées et distillées qu'à partir de 1909, et surtout de 1910. Nous leur empruntons les chiffres suivants :

L'importation du vin qui, en 1909, était pour les huit principaux ports du Maroc de 24.764 hectolitres, représentant 577.366 francs, s'est élevée en 1911 à 40.589 hectolitres (1 million 524.467 francs).

En 1909, les alcools et eaux-de-vie figurent aux importations pour 10.579 hectolitres (124.301 francs). En 1911, ces mêmes importations se chiffrent par 13.396 hectolitres (753.888 francs).

En 1910, il est entré au Maroc 4.412 hectolitres d'alcool pur représentant 195.242 francs. En 1911, nous trouvons respectivement 7.371 hectolitres et 294.672 francs.

Les importations de genièvre donnent 1.892 hectolitres (83.380 francs) en 1910 et 2.469 hectolitres (117.874 francs) en 1911.

Les importations de l'absinthe et du rhum donnent 1.981 hectolitres (129.490 francs) en 1910 et 3.373 hectolitres (313.464 fr.) en 1911.

En somme, en un an, l'importation des boissons alcooliques a doublé.

Si cette progression est inquiétante, celle des débits ne l'est pas moins.

En 1907, au moment de l'occupation française, Casablanca ne comptait guère que 5 ou 6 débits de boissons alcooliques. Au mois de janvier 1912, le nombre de ces débits s'était élevé à 161 et celui-ci a certainement, depuis lors, beaucoup augmenté. Pour préciser, nous dirons que 86 étaient tenus par des Français, 53 par des Espagnols, 10 par des Italiens, et que 73 où le service était fait par des femmes, étaient des foyers de prostitution.

Les autres villes du Maroc, Tanger, Rabat, en particulier, fournissent des chiffres analogues. Mais le mal n'est pas localisé aux villes; il infiltre encore les campagnes. Lorsqu'on parcourt la Chaouia, par exemple, on est surpris du grand nombre de débits qu'on rencontre, tenus par des Français, des Espagnols, voire par des Grecs. C'est à se demander si nous n'inaugurons pas au Maroc un nouveau système de colonisation, la colonisa-

tion par le mastroquet ! Et lorsqu'on entre dans ces baraques en planches dont l'extérieur est des plus misérables, on est littéralement stupéfait de voir tous les alcools entre lesquels le choix du consommateur peut s'exercer. Toutes les variétés imaginables de liqueurs et d'apéritifs, toutes les marques possibles d'absinthes, de bitters, de vermouths, toutes les couleurs de l'arc-en-ciel sont rassemblées là, en sorte que l'alcoolique trouve en plein *bled* marocain la même facilité à satisfaire son vice que sur le *sinc* des grandes villes.

La progression du nombre des débits donne au surplus une idée incomplète de la marche de l'alcoolisme au Maroc. Ce n'est pas en général dans les cafés que les indigènes, les musulmans en particulier viennent boire ou même se fournir. Ils préfèrent s'alcooliser discrètement chez eux et s'approvisionner tout aussi discrètement chez l'épicier ou chez tout autre fournisseur. Les indigènes se procurent ainsi de l'alcool là où jamais ne viendrait à un Européen l'idée qu'on en pût trouver. A Mazagan, il n'est pas jusqu'aux marchands de tissus qui ne vendent du genièvre et du whisky. Il n'y a pas, en effet, que les Européens qui s'alcoolisent et l'augmentation du corps expéditionnaire, celle des colonies française et étrangère est insuffisante à expliquer l'accroissement de la consommation. Depuis quelques années surtout, les indigènes, soit israélites, soit musulmans, s'alcoolisent à l'envi. Dans les villes de la côte, le mal est général. Déjà, il gagne celles de l'intérieur et s'étend même aux douars et aux *azibs* les plus reculés. Les alcools de dernière qualité, — véritable camelotte allemande, — débarqués à Saffi en provenance de Hambourg, s'infiltrèrent jusque dans l'Atlas, où, après les avoir aromatisés de diverses façons, particulièrement avec de l'anis, on les consomme en grande quantité. Les femmes se sont mises à boire comme les hommes, et en dépit du proverbe que Vénus est l'ennemie de Bacchus, il n'y a plus guère, dans les villes de la côte tout au moins, de rendez-vous galant qui ne soit arrosé de nombreuses bouteilles.

Pour ce qui est des goûts des indigènes marocains, les statistiques douanières les ont déjà partiellement indiqués. Juives ou musulmanes, les femmes boivent du Champagne et du Manzanilla (vin d'Espagne fortement alcoolisé) et plus encore du cognac, du whisky et du genièvre. Du côté des hommes, les juifs boivent une anisette, une eau-de-vie de figues ou un vin qu'ils fabriquent

eux-mêmes (1). Les Arabes donnent la préférence à l'absinthe, au cognac, au whisky et au genièvre.

Nous devons faire ici cette remarque importante qui si l'Européen en général boit pour le plaisir de boire, malgré l'ivresse qui peut en résulter, l'Arabe ne boit jamais ou presque jamais par goût. C'est l'ivresse qu'il recherche. Plus elle est obtenue facilement et plus il est satisfait. On le voit parfois vider d'un trait une copieuse ration d'alcool pur, puis, comme s'il s'était agi d'une médecine, faire suivre cette ingestion d'un grand verre d'eau, afin de chasser le goût et de hâter l'absorption. L'idéal évidemment, serait pour lui de pouvoir être ivre sans boire. Il résulte de là que l'Arabe ne connaît dans la consommation des boissons alcooliques aucune modération. Alors qu'on est très embarrassé pour classer parmi les buveurs ou les non buveurs tel ou tel Européen, il n'en est pas de même chez l'Arabe. Il boit ou ne boit pas et s'il boit il est ivre. C'est à cette particularité qu'on attribue parfois la sévérité de la religion musulmane à l'égard des boissons alcooliques. Faut-il à cette raison ajouter cette autre que l'Arabe supporte souvent mal l'alcool? La forme furieuse de l'alcoolisme aigu n'est pas rare au Maroc, mais il convient peut-être autant de l'attribuer à la qualité inférieure des boissons consommées qu'à une particularité ethnique.

Une des causes qui favorisent le plus les progrès de l'alcool au Maroc, c'est son bon marché. Chose à peine croyable, alors que toute marchandise importée paie un droit de 12,50 % *ad valorem*, les boissons alcooliques ne paient que 7,50 %. C'est une faveur qu'elles partagent avec les soieries et les instruments de musique! Ainsi que nous l'avons fait remarquer ailleurs (2), l'eau minérale est, au Maroc, un objet de première nécessité; elle a à remplir un véritable rôle hygiénique et prophylactique; elle acquitte néanmoins un droit d'entrée de 12,50 %. Un litre d'absinthe, un litre d'alcool de betteraves ou de topinambour ne paie que 7,50 %. Une bouteille d'absinthe de bonne marque revient, au Maroc, à 1 fr. 70 meilleur marché qu'à Paris. Il n'en coûte à un Marocain qu'un *grich* à un *grich* et demi (20 à 30 centimes) pour obtenir l'ivresse tant désirée. Comment se priver d'un plai-

(1) L. RAYNAUD. Alcool et alcoolisme au Maroc. *Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale*, mars 1902.

(2) P. REMLINGER. La consommation des eaux minérales au Maroc. *Paris Médical*.

sir aussi peu dispendieux ! Encore n'avons-nous pas en vue certaines absinthes de qualité si inférieure que, dans toutes les villes de la côte, on les livre au prix dérisoire de 10 francs les 12 bouteilles !

D'une part, la France doit préserver le plus possible du péril alcoolique les soldats et les colons qu'elle envoie au Maroc. De l'autre, il semble qu'à cet égard sa situation d'Etat protecteur lui confère vis-à-vis des indigènes des devoirs tout particuliers. L'importation de l'opium, celle du kif, celle même du tabac à priser est interdite au Maroc. Ne pourrait-il pas en être de même pour l'absinthe ? Et ne pourrait-on pas soumettre à des taxes d'exception, — mais en sens inverse de celui en usage jusqu'à ce jour, — toutes les boissons distillées ? La limitation du nombre des débits ou tout au moins l'établissement d'un périmètre de protection autour des mosquées, écoles, casernes, etc., l'obligation pour les tenanciers de débits de boissons de fournir un cautionnement et un certificat de moralité, l'édiction et surtout l'application de lois sur l'ivresse, seraient d'excellentes mesures complémentaires qu'il y aurait lieu, — pour quelques-unes tout au moins, — de soumettre à bref délai à un accord international. L'objection que ces mesures frapperaient surtout le commerce français qui tient la tête pour l'importation de l'absinthe et des liqueurs, ne nous retiendra pas. Nous gagnerons en journées d'hôpital, d'asile, de prison ; nous gagnerons en vies humaines ce que nous perdrons en droits de douanes. La protection contre l'alcoolisme d'un pays comme le Maroc doit être regardée de haut et non abaissée au rang d'une simple question financière.

M. GRANJUX. — Je me permets d'indiquer, comme idée directrice, qu'il y aurait lieu de distinguer dans l'alcool consommé au Maroc, le vin d'une part, et l'absinthe, de l'autre. Cette distinction s'impose d'autant plus qu'elle existe dans les coopératives et cantines militaires où les boissons dites hygiéniques sont autorisées et l'absinthe défendue. Il y a un motif de plus de séparer l'absinthe des autres boissons alcooliques : c'est la gravité des troubles nerveux que détermine son ivresse.

M. VINCENT. — Il serait désirable que la communication si importante de M. REMLINGER, sur les graves dangers de l'alcoolisme

au Maros, non seulement chez les immigrés, mais encore parmi la population indigène, aboutisse à une sanction.

En conséquence, je demanderais si notre collègue voulait bien présenter un vœu qui, sans faire double emploi avec celui qui a été déjà émis par notre Société à propos de l'alcoolisme aux colonies, le complétât au contraire, vœu dans lequel le Gouvernement serait invité à combattre l'alcoolisme qui sévit avec tant d'intensité dans ce pays.
